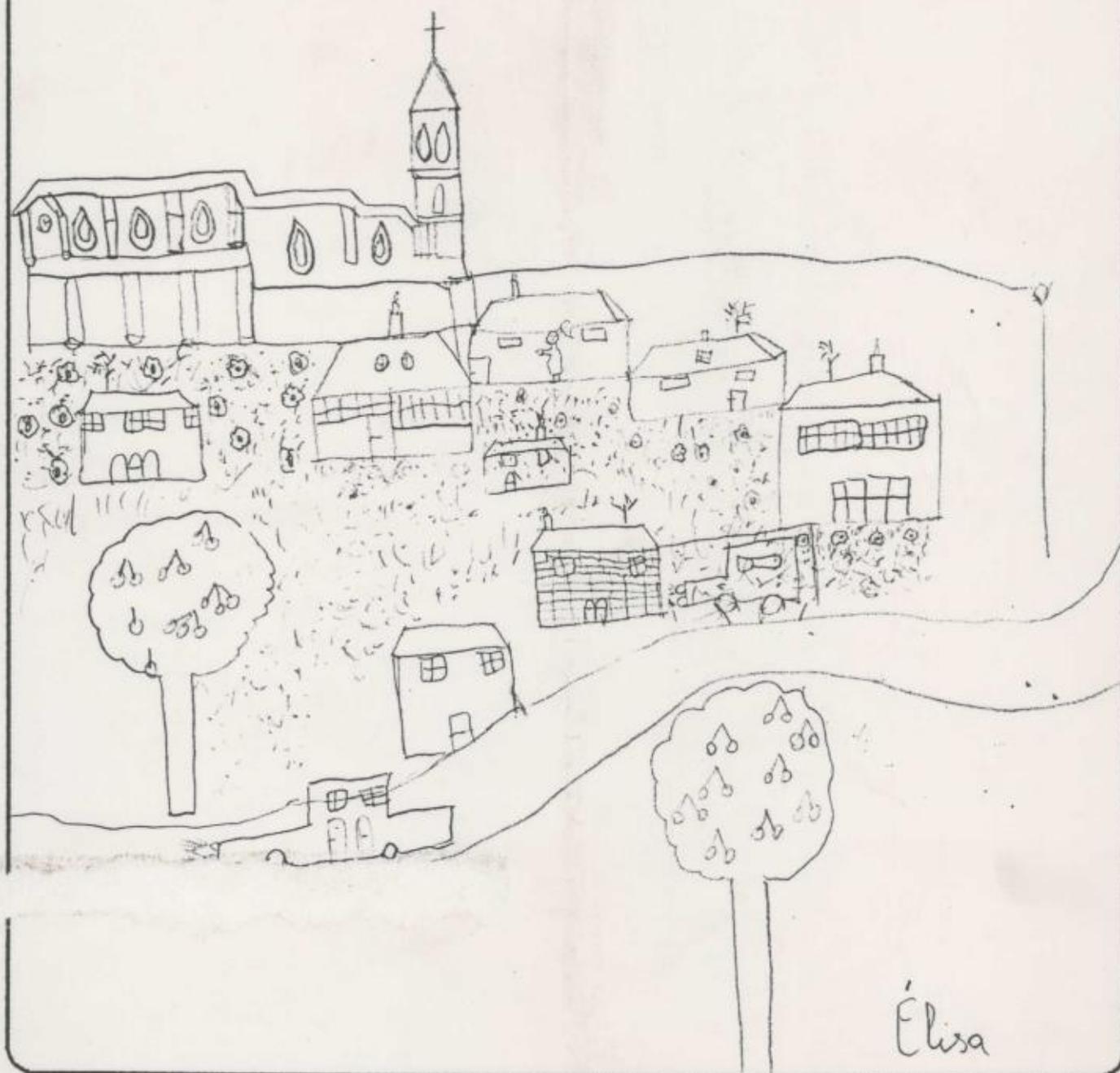


MALBOSC



INFORMATIONS MUNICIPALES

◊ S O M M A I R E ◊

- P. 2 . Le mot du Maire
- P. 3 . Budget primitif 1989
- P. 4 . " " " suite
- P. 5 . " " " fin
- P . Résultats Elections Euro péennes du 18 Juin 1989
- P. 6 . Conseil Municipal : séance du 19 Juin 1989
(Compte rendu M. Suchestow)
- P. 7 . Conseil Municipal : séance du 18 Juillet 1989
(Compte rendu Mme Icard)
- P. 8 . Suite conseil municipal 18/07/89
- P. 9 . Fin " " "
- . Compte rendu réunion du C.C.A.S.
(M. Manificier Jean Paul)
- . C.C.A.S. : dons
- P. 10 . Rentrée à l'école de MALBOSC
(Alain Joffre)
- P. 11 . "Le moulin de Gournier " petit compte rendu
(Monica Ehrenberg)
- P. 12 . Bonjour la France, à propos de l'inventaire des communes
(C. Brion)
- P. 13 . Sortie du C.C.A.S. du 15/09/89
(Marinette Piolet)
- P. 14 . Compte rendu commission Information du 13/09/89
(Marinette Piolet)
- . Abonnements au bulletin d'Informations Municipales
- . Dates gongés scolaires 89/90 en Zone 2.
- P. 15 . MALBOSC dans la presse... (C. Brion)
- P. 16 . Article sur le Bicentenaire de la Révolution paru dans
le journal " l'Envol"
- . Article intitulé " Fièvre de l'or en pays Cévenol" paru
dans le journal " Le Monde ".

& ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ &

* La couverture de ce N°45 a été réalisée par les enfants de l'école de MALBOSC et nous les remercions pour cette participation au journal.

* Rectificatif de l'Association Comité des Fêtes : ont été mis lors du précédent bulletin : Membres du bureau : Manificier Michel et Chamboredon André.

* ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ *

BONNE LECTURE A TOUS !

◇ LE MOT DU MAIRE ◇

Chers Administrés,

En même temps que paraîtra ce numéro d'Informations Municipales, se terminera la saison d'été. Si elle fut bénéfique pour ceux qui prenaient un grand bol d'air sain dans nos campagnes, elle a été très dure à vivre pour d'autres à cause justement de ce beau temps ensoleillé si cher à certains.

En effet les méfaits de la sécheresse se sont faits durement sentir un peu partout et nous n'avons pas échappé à ces difficultés. Je prétends toujours que pour notre commune la priorité est aux adductions d'eau. Je pense qu'avec l'aide du conseil municipal, nous en viendrons à bout assez rapidement. Certes certains peuvent se plaindre qu'ils n'en n'ont pas assez mais que dire de ceux qui n'en n'ont pas du tout.

Nous avons eu la chance jusqu'en ce moment d'échapper à la vague d'incendie qui a ravagé le midi; tant mieux, nous avons payé un lourd tribut il n'y a pas si longtemps. Je veux pourtant renouveler la recommandation de bien nettoyer les abords des maisons. De grâce, que ceux qui ont des bâtiments au milieu des pins, coupent ceux-ci et plantent des feuillus. S'ils ne sont pas convaincus, qu'ils aillent voir de leurs propres yeux ce qu'il résulte de l'obstination de certains à vouloir conserver ces pins maritimes à proximité de leur demeure.

Puisque nous en sommes à parler de la saison estivale, je peux vous parler de la marche du camping de Gournier. Si nous tenons compte que l'autorisation d'ouverture et son classement trois étoiles ne nous ont été donnés que début juillet et que, par conséquent, nous n'avons pas pu faire de publicité, la fréquentation qu'il a eu est un signe très encourageant.

Ce qui est important, c'est de savoir que tous ceux qui y sont venus sont très satisfaits et ont promis de le faire connaître.

Certes, il y a un déficit, et les adversaires de toujours à ce projet ne manqueront pas de le monter en épingle et d'en faire un cheval de bataille pour dénigrer l'action de l'ancien conseil en général et du maire en particulier.

Nous pouvons cependant répondre que quelle que soit l'entreprise créée, quel que soit l'arbre planté, quel que soit l'être qui naît, il faut du temps pour prospérer, pour fructifier, pour grandir.

Si ceux qui ont passé avant nous avaient fait ce que nous faisons, eh bien maintenant c'est nous qui en profiterions et nous pourrions consacrer notre argent et notre temps à d'autres tâches.

Personnellement, je veux rester optimiste pour le devenir de notre commune que je connais bien et que je n'ai jamais quittée, et je resté résolument tourné vers l'avenir.

Votre Maire

Noel GARIDEL

Comme prévu dans le bulletin municipal précédent, vous trouvez ci-après le détail du budget primitif 1989.

◇ FONCTIONNEMENT ◇

A - DEPENSES

1) Denrées et fournitures :

- . Combustibles 7 500
- . Fournitures scolaires 500
- . Fournitures de bureau 3 500

2°) Frais de personnel :

- . Salaire personnel titulaire 32 000
- . Salaire personnel non titulaire 60 000
- . Cotisation centre gestion 600
- . Rémunérations diverses 7 000
- . Charges sociales 35 000

3°) Impôts et taxes :

- . Impôts et taxes foncières 2 800

4°) Travaux et services extérieurs :

- . Loyers 6 000
- . Entretien terrains et plantations 5 000
- . Entretien bâtiments 25 000
- . Entretien voirie et réseaux 22 000
- . Entretien de matériel 15 000
- . Acquisition de petit matériel 5 000
- . Electricité 27 000
- . Primes d'assurance 10 000

5°) Participations et contingents :

- . Dépenses aide sociale 15 881
- . Cotisations municipales 327
- . Service incendie 2 622
- . SICOM 20 824
- . SICTOBA 6 435
- . 15% Synd. Chassezac 30 995
- . Fonct. " " 1 500
- . Part. C.E.G. 2 000
- . Part. SIDET 53 933
- . Part. OPAH 1 320

6°) SUBVENTIONS :

- . Indemnités représentatives frais 4 000
- . C.C.A.S. 3 000
- . Chasse 300
- . Comité des fêtes 300
- . Coop scolaire(dont fournitures) 4 100
- . Ass. Vivre chez soi 300
- . Lutte contre cancer 300
- . A.D.I.M. 1 054
- . Ass Ecole Buissonnière 4 800
- . Fonds Nat Adduction eau 1 000

7°) Frais de gestion générale :

. Fêtes et cérémonies	6 000
. Frais de transports	1 000
. Documentation générale	4 000
. Frais de PTT	6 000
. Indemn. fonction Maire et adjt	27 000
. Dépenses imprévues	10 000

8°) Frais financiers :

. Intérêts emprunts	63 743
---------------------	--------

9°) Prélèvement pr dép. investissement	181 349
--	---------

TOTAL : 718 063

B - RECETTES

1°) Produits de l'exploitation :

. Eau	23 000
. Enlèvt ordures ménagères	28 000

2°) Produits domaniaux :

. Location gites emplc; camping	98 000
. Concessions cimetièrè	1 200

3°) Recouvrements - subventions :

. Part. commune Bonnevaux	14 000
. Part. Parents élèves	14 000

4°) Dotations versées par l'Etat :

. Dotation de base	40 821
. " de péréquation	88 371
. " de compensation	85 604
. " spéciale	10 386
. " de référence	82 427

5°) Impôts indirects :

. Permis de chasser	210
. Droits de mutation	17 368
. dévits de boisson	50

6°) Contributions directes :

. Produit des contr. directes	97 466
. Attribution fonds Nat Taxe prof.	4 504
. " péréquation	31 000
. " Fonds dal taxe prof.	14 656

7°) Produits antérieurs :

. Excédent de fonctionnement reporté	67 000
--------------------------------------	--------

TOTAL : 718 063

◇ INVESTISSEMENT ◇

A- DEPENSES :

. remboursement emprunts	56 878
--------------------------	--------

. Acquisitions de biens meubles	281 953,28
. Travaux bât. et génie civil	164 895
. Dépenses imprévues	30 000
TOTAL	533 726,28

B- RECETTES :

. Subventions d'équipement	303 431,28
. Prélèvement sur recettes fonct.	181 349
. Particip. à des travaux équipement.	35 325
. Recouvrement des créances	13 621
TOTAL	533 726,28

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES :

Les taux restent inchangés, soit :

Taxe d'habitation	: 6, 11 %
Proprié. bâties	: 6, 36 %
Proprié. non bâties	: 97,06 %
Taxe profess.	: 19,50 %

BUDGET C.C.A.S. : 1989

DEPENSES :	Charges sociales	120
	Repas et sortie	2 880
	TOTAL	3 000
RECETTES :	Subventions commune	3 000
	TOTAL	3 000

◇ * * * * * ◇

ELECTIONS EUROPEENNES : le 18 Juin 1989

Résultats MALBOSC

Inscrits : 170
 votants : 106 (62,35 %)
 Exprimés : 97

<u>Liste N° 1</u> - Liste de rassemblement présenté par le parti communiste français - P. HERZOG	10	soit 10,30 %
<u>Liste N° 2</u> - Génération Europe - G. TOUATI	0	
<u>Liste N° 3</u> - Liste européenne pour la liberté de chasse et de pêche Chasse pêche et tradition - A. GOUSTAT	16	" 16,49 %
<u>Liste N° 4</u> - L'union UDF RPR - V. GISCARD D ESTAING	20	" 20,61 %
<u>Liste N° 5</u> - Europe rénovateurs - C. LLABRES	0	
<u>Liste N° 6</u> - Centre pour l'Europe - S. Weil	3	" 3,09 %
<u>Liste N° 7</u> - Majorité de progrès pr l'Europe L. FABIUS	15	" 15,46 %
<u>Liste N° 8</u> - Initiative pr une démocratie europ. F. BIANCHERI	0	
<u>Liste N° 9</u> - M.P.F.T M. GAUQUELIN	0	
<u>Liste N° 10</u> • Liste apolitique pr la protection des animaux et de leur environnement A. ALESSANDRI	2	" 2,06 %
<u>Liste N° 11</u> - Liste de l'alliance H. JOYEUX	1	" 1,03 %
<u>Liste N° 12</u> - Les Verts Europe écologie A. WAECHTER	26	" 26,80 %
<u>Liste N° 13</u> - Europe et patrie J.M. LE PEN	3	" 3,09 %

. Liste N° 14 - Rassemblement pour une France libre J. CHEMINADE 0
Liste N° 15 - Lutte Ouvrière A. LAGUILLER 1 soit 1,03 %

CONSEIL MUNICIPAL - séance du 19.6.89

Le Conseil se retrouve à 20 h à la mairie. Tous les membres sont présents et semblent heureux de se revoir.

Le Maire après avoir ouvert la séance demande lecture du rapport du conseil précédent. Il est rappelé les circonstances particulières de ce dernier et les événements personnels qui ont empêché sa lecture avant sa parution dans le journal de MALBOSC.

Engagement est pris que dorénavant le rapport sera lu avant d'être publié. Lecture est faite cependant et le maire reprenant la parole annonce la nécessité de délibérations à prendre sur le champ.

- 1°) délibération adoptée à l'unanimité pour entériner l'augmentation de la subvention à 55 % de l'adduction d'eau de Gournier. Interventions de Michel MANIFACIER et Jean Marie KIEKEN.
- 2°) délibération adoptée à l'unanimité du conseil pour la création de l'emploi au camping municipal pour une durée de trois mois par an pour 7 500 F Brut. intervention de Alice ICARD qui rappelle la nécessité d'une assurance personnelle du régisseur pour couvrir sa responsabilité de l'argent encaissé.
- 3°) délibération est prise à l'unanimité moins une voix (M.MANIFACIER) pour les tarifs du camping :
 - Forfait 3 personnes : 55 F
 - Personne supplémentaire : 10 F
 - Enfant de 5 à 12 F : 5 F, inférieur : gratuit.
 - Electricité : 10 F
 - Chien : 2 F

La proposition de tarif supplémentaire pour moto et camping car est rejetée après un long débat.

Le conseil accepte à l'unanimité une réduction de 20 % pour tarif hors saison (Juin/ Septembre).

- 4°) Délibération adoptée de 16 H à 17 h le nombre d'heures de la secrétaire de mairie. Pour : 9 - contre : 2 (Michel MANIFACIER, Marinette PIALET)
- 5°) délibération portant sur la rémunération de la DDA. Rémunération obligatoire pour les travaux d'adduction.
Après interventions et échanges, la délibération est prise à l'unanimité.
- 6°) sont examinés successivement les problèmes suivants :
 - . piste DFCI de Gorges. Renvoi à la commission forêt de trouver une solution rapide afin de ne pas perdre la gratuité de la piste.
Rendez vous est pris pour la commission le samedi 24 à 20 H
 - . Taux d'imposition pour les habitations de la commune. Un débat s'établit puis le conseil approuve l'augmentation de la taxe de 10 à 15 %, à l'unanimité moins 2 voix (Marcel JULES et Alice ICARD).
Le conseil mandate le maire, président de la commission des finances et des impôts locaux afin de réunir les 2 Commissions pour statuer sur les catégories de classification et donc d'imposition des habitations de la commune.
 - . PROBLÈME de la fermeture du chemin pédestre par A. MEYNIER à la demande de M. NADAL. Le conseil décide que le chemin doit être laissé ouvert.

- . Problème de la piste du Serret et du conflit entre A. MEYNIER et Mme AUBY dite "Mira".
Le conseil accepte la proposition de placer 3 buses de 30 Cm intérieur afin d'éviter la " guerre des buses".
Le maire et ses adjoints s'engagent à placer dès le lendemain les dites buses.
- . Sont évoqués les problèmes posés par Bernard WYVEKENS pour le permis de construire et l'écoulement de l'eau du chemin d'accès à la Bergerie.
Puis la demande de M. SANGALETTI de pouvoir clore un terrain autour de sa propriété voit quelques conseillers examiner à quatre pattes les plans cadastraux.
- 7°) le rapport de la commission scolaire est lu par Jean Michel TILLY qui, insistant sur l'axe de travail de la commission visant la sécurité et l'hygiène pour les enfants, demande au conseil : la remise en état de la toiture, le remplacement du chauffage de la salle de classe, de la cantine, et la garderie.
Le conseil délibère et accepte à l'unanimité de régler ces travaux avant la rentrée scolaire 89/90, après qu'une étude soit réalisée pour le chauffage.
- 8°) Le maire alors reprend le problème de l'hébergement du régisseur de recettes du camping.
Un large débat s'instaure, le maire s'engageant à reprendre à son compte l'habitation légère de loisir pour laquelle le conseil à une proposition, dans 2 ans si l'affaire n'est pas rentable.
Le vote a lieu : Pour : 9 Contre : 2 (MANIFACIER M. et KIEKEN J.M.)
- 9°) Le conseil accepte à l'unanimité le déclassement de la route de Mourèdes afin qu'elle puisse être déclassée voie départementale.

La séance est levée à 24 H 05 à la satisfaction de tous.

Le secrétaire de Séance : SUCHESTOW Alain.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

CONSEIL MUNICIPAL : séance du 18.07.89

Absent excusé : Alain SUCHESTOW

Avant l'ouverture de la séance, M. KIEKEN demande que soit énumérés les "divers" prévus à l'ordre du jour. Acceptation du maire.

- 1°) Délibération pour une demande de subvention pour la destruction d'un dépôt d'ordures sauvage.
 - . recherches d'entreprises pour établir un devis en vue de la résorption d'un dépôt d'ordures sauvage situé sur le territoire de la commune.
 - . La subvention sera de 30 % du montant de la facture, le reste à la charge de la commune.
 Vote : unanimité des présents.
- 2°) Délibération pour une demande de subvention pour l'acquisition d'une habitation légère de loisirs pour le camping.
 - ; la subvention sera de 30 % du montant HT fixé à 85 000 F maximum soit 25 500 F.
 Vote : unanimité des présents.
- 3°) Délibération pour faire un emprunt au Credit Local ou la Caisse d'Epargne.
 - . Cet emprunt est destiné à payer la part qui incombe à la commune (délibérations ci-dessus). Un dossier sera fourni, accompagné de la situation financière de la commune établie par le Percepteur.
 vote : unanimité des présents.

4°) Délibération pour effectuer une demande d'Enquête d'Utilité publique (D.U.P.)
Cette demande portera pour raison d'économie, (rémunération d'un seul commissaire enquêteur) sur :

- déclassement de la voie communale Aubrias:Mourèdes
- déclassement de la partie de la place publique empruntée par G. Bastide
- classement du secteur des poubelles de Malbosc qui appartient à G. Bastide.

5°) Délibération de principe :

Un projet d'informatisation des petites mairies est à l'étude par l'association 63-07 (Puy de Dôme/Ardèche)

Ce projet permettrait d'obtenir très rapidement documents ou renseignements :
ex - relevé cadastral, budget etc...

L'accès à l'ordinateur central se ferait par minitel, le prix de la communication est celui de la circonscription téléphonique soit 70 centimes les 6 minutes.

L'adhésion sera de 3.500 F environ (+ ou - selon le nombre de communes intéressées). Il faudra compter l'achat de l'imprimante : 3.300 F

Vote : Unanimité des présents.

6°) Information sur le Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I.)

LE C.C.A.S. a proposé aux candidats d'effectuer un travail (voir dernier bulletin municipal), ceux-ci ont accepté.

De la réunion avec le comité local d'insertion, il apparaît que les allocataires retenus peuvent effectuer 120 H par mois maximum, qu'une formation peut leur être proposée à Malbosc, laquelle ?

Le comité fait obligation à la commune de verser une indemnité s'échelonnant de 250 à 750 F/ mois.

Afin de déterminer le nombre d'heures que chaque allocataire devra fournir le maire propose :

$$\frac{\text{Montant du RMI} + 250 \text{ F}}{\text{Prix horaire du SMIC}} = \text{Nombre d'heures à fournir.}$$

Outre l'indemnité de 250 F, la commune doit acquitter la cotisation "accident travail" à 0,61 F l'heure travaillée à l'organisme concerné.

Pour informer la commission locale d'action sociale, une réunion se tiendra à la mairie le 30 juillet à 9 H.

Acceptation de ces dispositions par l'ensemble des conseillers présents.

7°) Compte rendu de la commission Forêts

La réunion a eu lieu le 27.6.89, rapporteur Marcel Jules.

- Refus Vacherot/Fiorina de passage sur leurs terrains de la piste de Gorges (piste gratuite pour la commune)

- La commission propose l'étude d'autres pistes.

. Marcel Jules en propose 3 dans le secteur de Sabuscles.

. Michel Chamboredon en propose 1 dans le secteur d'Aubrias.

. Alain Suchestow demande l'étude du meilleur des cas par un spécialiste de la forêt (technicien de la DFCI)

- La commission propose de prendre contact avec les associations de randonneurs afin d'obtenir une subvention pour l'entretien des chemins de randonnée pédestre.

- La commission crée un comité contre les feux de forêts (M.Brion doit s'en occuper).

- En conclusion, la commission propose une étude sur la mise en valeur de la forêt, la protection contre les incendies et la recherche de points d'eau.

Question : maintien du projet initial de piste forestière subventionnée à 100 % mais qui nécessite une DUP du fait du refus Vacherot/Fiorina.

Vote positif, une voix contre.

RENTREE A L'ECOLE DE MALBOSC

C'est donc dans une classe rénovée que les écoliers de Malbosc et Bonnevaux ont pu faire la rentrée. En effet, l'instituteur et quelques parents avaient repent la salle de classe quelques jours avant. Par ailleurs, la municipalité a fait remplacer le traditionnel poêle à charbon par un ensemble de radiateurs électriques.

Huit filles et huit garçons dont cinq du village voisin de Bonnevaux ont retrouvé le chemin de l'école, en voiture ou avec le mini-car de Monique pour les Bonnevaliens car tous habitent à plus de 3 km de l'école et donc restent à la cantine du midi préparée à tour de rôle par les parents.

A proximité de la classe, la garderie municipale assurée par Christine continue à accueillir une dizaine d'enfants de 3 à 5 ans.

Par contre, Marie, Céline, Nadja et Sophie ont pris cette année la route du Collège de BESSEGES et ont été remplacées par Timothée, Nora, Mathieu, Séphora et Emilie.

Plusieurs projets d'action éducative sont en préparation pour cette année.

L'an dernier, une classe de neige à Ste Eulalie en Haute Ardèche et une classe de découverte du milieu préhistorique à Jalès près de Berrias avaient amené les élèves à réaliser un journal sur le premier séjour et une exposition sur le deuxième.

L'initiation à l'anglais grâce à Monica sera poursuivie dès octobre et la confection d'un nouveau journal scolaire est envisagée pour ce premier trimestre.

La correspondance scolaire notamment avec une école du Sénégal va aussi continuer tout au long de l'année. Nous en parlerons mieux dans un prochain article.

Enfin, il est envisagé de mettre à contribution tous les habitants de la commune ayant fréquenté les écoles d'Aubrias, de Sabuscles et Malbosc pour une exposition sur le thème :

" les écoles d'hier à aujourd'hui à MALBOSC "

Les élèves mèneront l'enquête sous la houlette de leur instituteur pour récolter documents, témoignages et photos anciennes qu'on voudra bien leur prêter.

Et n'oubliez pas le LOTO de L'ECOLE en NOVEMBRE !

A SUIVRE !

L'instituteur Alain JOFFRE



Bonjour la FRANCE

à propos de l'inventaire des Communes...

L'inventaire des Communes que publie l' I.N.S.E.E. met à nu les **36 538** communes françaises. Un record européen, c'est plus que l'ensemble des communes des onze autres pays d'Europe !

La superficie moyenne des communes de France est de 1 490 Ha.

La plus grande : ARLES qui s'étend sur 75 000 Ha.

La plus petite : CASTELMORON-d'ALBRET en Gironde qui se contente de moins de 4 Ha. ON en a plus vite fait le tour que la place de l'Etoile à Paris (4 ha 54). Celle de Castelmoron : 3 Ha 76 soit un rectangle de 200 m sur 180.

62 personnes vivent tout de même sur la commune, mais il n'y a pas de place ... pour une place ! au grand regret des boulistes.

Et dire que ce village s'étendait sur 650 Ha avant la Révolution. Un découpage révolutionnaire lui amputa l'essentiel de ses terres. Mais avec ses 3 Ha 76, Castelmoron n'en demeure pas moins une commune à part entière.

La France, championne d' Europe du ... morcellement. La population moyenne de nos communes est de 1 500 habitants mais plus d'un millier en compte moins ... de 50 !

Ces chiffres sont à comparer avec ceux de l'Allemagne. Outre-Rhin, quelle efficacité ! les 24 000 communes ont été ramenées à 8 500 et en Grande Bretagne, à 520 (avec une population moyenne de 100 000 habitants).

En France, aussi inadaptée que puisse paraître leur taille dans le monde moderne, nos petites communes tiennent à leur indépendance par-dessus tout.

Quant aux équipements généraux, l'inventaire révèle que l'adduction d'eau et le ramassage des ordures sont désormais assurés dans la quasi totalité des communes.

Une commune sur deux propose un terrain de sport, une sur trois, des courts de tennis et dans plus d'un tiers des communes (contre un quart en 1980), Les enfants peuvent aller à la maternelle.

A ces résultats heureux, s'ajoutent des statistiques moins triomphantes : une commune sur dix n'a plus d'épicerie. Le commerce local retient difficilement les consommateurs attirés par les hyper ou supermarchés.

Les banques et la poste sont présentes dans quatre communes sur dix. Les pompes à essence sont moins nombreuses mais on y trouve plus souvent du gazoil qu'il y a huit ans.

Enfin le réconfort ! Les professions médicales et paramédicales s'installent dans des communes de plus en plus petites. 48 % de la population en milieu rural trouvent sur place un médecin généraliste contre 40 % en 1980.

Cl. BRION D'après " la Vie Communale et
Départementale "

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

A propos de MALBOSC...

La Bibliothèque, située au 1^{er} étage de l'école vous ouvre ses portes

le mardi de 16 H 30 à 17 H 30

N'hésitez pas à venir choisir également vos livres dans le bibliobus de la B.C.P. qui stationnera prochainement à MALBOSC.

C'est le Vendredi 15 Septembre que les plus de 60 ans Malbossards ont fait leur voyage annuel. Quelques personnes de Bessèges et de Bordezac s'étaient jointes à nous.

Cette année, c'est vers Sète que nous sommes allés.

Départ des Aubrias à 7 heures, encore un peu endormis.

Après un voyage sans histoire, arrivée à Sète devant la gare SNCF où le guide nous attendait.

Promenade à travers la ville dans le petit train et sur les ponts du canal qui se relèvent ou s'ouvrent pour laisser passer les bateaux.

Nous avons laissé le petit train et nous nous sommes pressés vers l'Aquarius, le bateau qui nous a promenés sur le Bassin de Thau.

On nous a montré comment se pratique la culture des huîtres et des moules (ostréiculture).

Imaginez une forêt de tubes métalliques sortant de l'eau, le long de ces tubes sont fixées des cordes qui reçoivent les naissains (ou petits mollusques). La soute du bateau étant aménagée de parois vitrées, nous avons pu voir ce qui se passait sous l'eau. DES quantités d'huîtres et de moules accrochées à ces pilotis. Noël et la Saint-Sylvestre pourront être fêtés dignement par les amateurs de coquillages.

A midi et demi, le repas. Tout le monde avait un petit creux. Il y avait deux menus. Le menu poisson était très bien mais le deuxième était vraiment frugal. Nous nous en excusons auprès des personnes qui ont pris ce repas. Nous espérons que cela ne se renouvelera plus.

Avec le car et toujours accompagnés du guide, nous avons grimpé au Mont Saint Clair, qui doit son nom à un ermite religieux ; en effet, il avait le don de faire voir clair, c'est à dire, de guérir les aveugles.

Une magnifique vue nous attendait, la ville au pied de la colline, l'immensité de la mer et l'étang de Thau tout hérissé de pieux.

Hélas, il faut redescendre. Une petite halte recueillie sur la tombe de Brassens et adieu Sète.

C'est vers Frontignan que nous allons, déguster le fameux muscat.

Voilà, la journée a été bien remplie.

Nous quittons notre guide qui a bien su commenter notre promenade.

Nous reprenons le chemin de Malbosc. Quelques chansonnettes des unes et des autres et le retour a paru plus court.

Le C.C.A.S. ose vous dire à l'année prochaine ?

Marinette PIALET

◇ COMPTE RENDU réunion commission Information ◇

La réunion d'information a eu lieu le 13 septembre 1989.

Etaient présents : Mr. Goblet, M. Marcillière, M. Manificier François, Mme PIAlet
Mme Brion

Absents : Mme Coladon Monica, M. Kieken, M. Agniel, M. Suchestow

Sur la proposition de M. Marcillière, il a été décidé qu'à l'occasion de la rentrée, la couverture du journal communal serait dessinée par les enfants de l'école (à condition que M. Joffre, leur instituteur, le veuille bien). En effet, le conseil municipal avait, lors d'une réunion antérieure, admis de faire participer les enfants à certains travaux et certaines réunions.

On a parlé du camping : on donnera peut-être son coût réel. Le coût du fonctionnement mais aussi les subventions perçues et des emprunts qu'il a fallu faire.

A l'avenir, dans chaque numéro, il vous sera donnée une information sociale, retraite ou toute autre question sociale pouvant vous concerner. Il y a en mairie des revues à votre disposition : revue départementale et communale, bulletin MSA.

On a parlé aussi des indemnités que peuvent toucher certains parents qui ont de jeunes gens au lycée et des parents qui amènent eux-mêmes leurs enfants hors de l'école de Malbosq. Ceux-ci doivent déposer un dossier avant le 4 Octobre à la mairie.

Vous informer le plus et le mieux possible, c'est l'objectif de la commission par l'intermédiaire du journal communal.

La Secrétaire de Séance : Mme PIALET M.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

BULLETIN D'Informations Municipales

ABONNEMENTS 89 (Suite)

M. DUTOIT : 130 F
M. CASTAGNIER : 50 F
M. CASIDANUS : 100 F
M. OLLAQUER : 50 F
M. BARBIER BOUVET : 70 F
M. DURAND R. : 50 F

TOTAL 450 F

INFORMATIONS PRATIQUES : les Congés scolaires 89'

ZONE 2 (Grenoble, Montpellier) :

TOUSSAINT : du mardi 24 Octobre après la classe au lundi 6 Novembre
au matin
NOEL : du jeudi 21/12/89 après la classe au jeudi 04/01/91 au
matin
HIVER : du mardi 13/02 après la classe au lundi 26/02 au matin
PRINTEMPS : du mardi 10/04 après la classe au lundi 23/04 au matin

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

13 juin 1791

LE CURE DE MALBOS PRETE SERMENT

Extrait du procès verbal de prestation de serment du citoyen Mialon ci-devant curé de Malbos.

L'an mil sept cent quatre vingt onze et du lundi treize juin par devant nous Louis François Pagès maire, et en présence du conseil général de la commune et de tous les fidèles de la paroisse de Malbos, assisté de Jean Baptiste Robert, notre secrétaire greffier.

Jean-Pierre Mialon, curé de cette paroisse de Malbos est monté en chaire et a dit à tous ses fidèles que le décret de l'Assemblée nationale du vingt sept novembre dernier sanctionné par le Roy le vingt six décembre suivant lui fut notifié par M. le maire dans la huitaine de la publication et enregistré mais que les circonstances ayant nécessité le renvoi de la prestation de son serment jusqu'à ce jour. En conséquence, la nouvelle notification qui vient de lui être faict pour se conformer autant qu'il est en son pouvoir en exécution du décret, il jure de veiller au soin sur les fidèles dont la conduite lui a été ou lui sera confiée par l'église, d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roy et de maintenir de tout son pouvoir, en tout ce qui est de l'ordre politique, la Constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le Roy, se réservant formellement les objets qui dépendent essentiellement de l'autorité de l'église, conformément à la déclaration qu'il fit au greffe de la municipalité le neuf mars dernier, comme renfermant l'expression de ses sentiments, et étant conforme à ses opinions religieuses.

En foy de quoi, avons dressé le présent procès-verbal dont un extrait sera envoyé dans un délai de huit jours à M. le Procureur-syndic du district du Tamargue, Mialon curé, Pagès maire, Balmer, Chastanier, Jaumet, Durand, Allègre : officiers municipaux ; Jauny, Nadal, Borne, Garidel, Housson, Maistre : notables ; Durand, procureur de la commune ; Robert, secrétaire greffier, signés au verbal

Nous, maire et officiers municipaux de la commune de Malbos sous-signés, certifions que le présent extrait est conforme à l'original ; fait à Malbos dans la maison commune le dix juin mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République.

Transmis par
Jean-Marc Gardès

Journal "L'Évol" 17 mai 85.

M
A
L
B
O
S
C

DANS LA PRESSE ...

Prospection dans le Gard et l'Ardèche

Le Monde • Jeudi 17 août 1989 •

Fièvre de l'or en pays cévenol

Un géologue et un ingénieur géophysicien parisien espèrent découvrir de l'or dans les Cévennes, à la frontière de l'Ardèche et du Gard. Un permis exclusif de recherche leur a été délivré le 24 août 1988 et ils se sont associés, en juillet dernier, à la société canadienne Inco, qui a décidé de consacrer 10 millions de dollars aux travaux d'exploration. Les premiers « sondages carotés » devraient commencer cet automne, mais, dans les villages concernés, le projet est loin de faire l'unanimité.

AUBENAS (Ardèche)
de notre envoyée spéciale

Ils sont partis à la chasse au trésor un beau jour de 1985. Cette

année-là, Pierre Nicolini et Michel Quint s'en vont graver les sentiers des Cévennes à la recherche de gros cailloux. Leur marteau sous le bras, ils arpentent crêtes et fonds de vallées en ramassant, ici et là, quelques « échantillons ». Pierre Nicolini a la main heureuse : dès ses premières balades, il rapporte des Cévennes une pierre d'une teneur en or de 28 grammes par tonne. Sans doute un signe des cieux : voici confirmés les résultats de la méthode des « cartes prévisionnelles » mise au point par le géologue au cours de sa carrière. Pierre Nicolini et Michel Quint n'en démordent plus : cette région recèle de l'or en quantité. Ils le trouveront.

Tous deux ont la foi. L'expérience aussi. Pierre Nicolini, « géologue expert international et auteur ou coauteur de découvertes de gîtes ou gisements », a

parcouru le monde à la recherche de métaux précieux. La voix sonore, le verbe aisé, il adore raconter, à grand renfort de mouvements de bras, l'épopée de ses découvertes : du cuivre au Niger, du cobalt en Zambie, du kaolin au Costa-Rica, de l'argent au Mexique, du tungstène au Portugal, du chrome en Haïti et de l'or à Saint-Domingue. En 1952, et malgré le scepticisme de ses collègues du service des mines de l'Afrique équatoriale française (AEF), Pierre Nicolini a même trouvé du diamant entre la poste et la gare de Brazzaville. A cette époque, raconte-t-il volontiers, il venait de relier à pied Brazzaville à Libreville, avec une boussole et un podomètre, en compagnie d'une centaine de Congolais afin de dresser la carte géologique du Congo et du Gabon.

ANNE CHEMIN.

(Lire la suite page 8.)

Prospection dans le Gard et l'Ardèche

Fièvre de l'or en pays cévenol

(Suite de la première page.)

Suivent les autres souvenirs : le retour en France à la suite de la piquette d'un cobra, en 1956 ; les recherches minières dans le Kurdistan iranien une dizaine d'années plus tard ; les largages par bateau dans les eaux du Costa-Rica, en 1983.

Son compère Michel Quint, ingénieur géophysicien sorti de l'École polytechnique en 1945, s'est occupé de mines, lui aussi. Aujourd'hui, tous deux sont à la retraite et se lamentent à l'idée de passer leurs prochaines années à « regarder bêtement la télévision ». Ils ont donc décidé de se lancer tous deux dans la grande aventure des mines d'or. « Notre démarche est d'inspiration philosophique et sociale », souligne Pierre Nicolini. La mine traverse une mauvaise passe et, dans vingt ans, il n'en restera sans doute plus beaucoup. La France sera alors devenue une espèce de désert. Nous nous sommes donc lancé un défi : faire redémarrer les mines françaises petit à petit, sans l'aide des grandes sociétés de prospection minière. Nous avons travaillé sans tenir compte de ce qui a déjà été fait. Comme si la France était un pays neuf. » Une véritable reconquête. La réédition, trente ans plus tard, des grandes épopées minières des colonies.

Maladresses et méfiance

Pierre Nicolini et Michel Quint, fringants et décidés, sont donc partis explorer les Cévennes avec leurs instruments. Mais cette terre n'a rien d'un pays neuf. Et, malgré les oiseaux de mauvais augure, elle n'est pas encore tout à fait désertée. Les Cévenols sont « méfiants », souligne-t-on là-bas. Surtout lorsqu'ils voient débarquer des Parisiens qui prétendent vouloir faire leur bonheur. Pierre Nicolini et Michel Quint ont, de plus, commis quelques maladresses en parcourant les sentiers des montagnes sans l'autorisation des propriétaires. Certains des piquets plantés par les deux chercheurs ont été incendiés. « Ils se sont comportés bien impoliment », dit-on là-bas. Ils se sont crus chez eux, alors qu'ils sont chez nous. »

Une demande de permis exclusif de recherche (PER) est déposée en 1986, mais les maires des communes n'en sont pas avisés. La loi ne l'exige pas mais le maire de Malbosq (Ardèche), M. Noël Garidel, n'apprécie guère de découvrir qu'une procédure est en cours en rencontrant une administrée qui s'est promené par hasard dans les bureaux de la sous-préfecture d'Alès. La scène se passe le 10 mars 1987. L'enquête publique qui permet à chacun de déposer ses observations sur le projet s'achève en moins d'une semaine.

Un comité de vigilance, bientôt transformé en association « Cèze et

Ganière », voit alors le jour. Cette association affiliée à la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature, organise des réunions publiques, diffuse des fiches d'information auprès des propriétaires, se plonge dans le code minier et imprime un bulletin trimestriel, *Etamine*, aujourd'hui diffusé à un millier d'exemplaires. Mais la procédure administrative suit son cours et, le 24 août 1988, un permis exclusif de recherche, dit permis d'Abeau est accordé à Pierre Nicolini et à Michel Quint. Le permis, qui est accordé pour une durée de trois ans, concerne un territoire de 38 kilomètres carrés à cheval sur les départements du Gard et de l'Ardèche. Huit communes sont concernées.

Les réunions publiques entre les géologues et la population n'apaiseront pas les rancœurs. Au contraire. Le 12 août 1987, Pierre Nicolini et Michel Quint se retrouvent à la mairie de Bordezac (Gard), face à une centaine d'habitants qui souhaitent « enfin obtenir des informations ». « J'ai toujours été passionné par la géologie et les recherches minières », lance Pierre Nicolini de son estrade, et ce que j'ai fait de manière très désintéressée pour le tiers-monde pendant vingt-deux ans... » Le géologue ne peut achever sa phrase : la salle tonne et beaucoup dit debout. « Il n'y avait aucune assimilation, aucune allusion », bredouille Pierre Nicolini dans le brouhaha en esquissant un sourire crispé. Mais il est trop tard. Les Cévenols détestent que l'on compare leurs terres aux anciennes colonies.

Ils n'aiment guère, non plus, que l'on vienne « endeuiller » leurs paysages. Tous évoquent le va-et-vient des camions, les chantiers à ciel ouvert, les nuages de poussière venus de la mine. Ceux qui sont allés à Salsigne (Aude), la plus grande mine d'or française, en sont revenus déprimés. « C'est la fin du monde », disent-ils. Le bruit, la poussière, les terres éventrées. Plus un arbre et beaucoup de camions.

L'eau et le mot magique

Les installations seront discrètes, répondent les deux géologues, qui ne savent pas encore si l'exploitation sera souterraine ou à ciel ouvert. « Il suffit de prévoir des aires de chargement et de déchargement, des bureaux, des laboratoires, et une batterie de broyeurs et de concentrateurs », explique Michel Quint. Il faudra sans doute également retraiter les eaux des bassins d'épandage et donc installer une petite station d'épuration. Le tout peut tenir sur un peu plus de 1 hectare. »

Mais c'est l'eau qui inquiète le plus les Cévenols. Les sources sont rares, et certains maires craignent que les forages ne les détournent. Sans compter la consommation des bassins d'épandage de la mine et la

pollution qui pourrait en découler. La mine se traduirait aussi par des dégâts à l'environnement : le 4 mai 1987, le directeur du parc des Cévennes, invité à faire part de ses observations puisque le permis se situe à la fois dans la zone périphérique du parc et au sein de la réserve de la « biosphère Cévennes », émettait un avis « très réservé » sur ce permis en soulignant sa crainte de « dégradations irréversibles du paysage ». « Nous voulons avant tout avoir des explications », souligne M. Franck Benoit, le maire de Bordezac. Nous ne sommes pas contre le travail, bien sûr, mais pas à n'importe quel prix. Nous ne voulons pas non plus de décapage des arbres et de détournement des sources. »

La ruée des orpailleurs

Les géologues ont alors prononcé le mot magique : l'emploi. Une cinquantaine au minimum, peut-être plus si les filons se révèlent intéressants. Mais la plupart des maires des communes n'y croient guère : combien seront réservés aux gens du pays ? « Tous les « autochtones » sont retraités, et les jeunes qui se sont installés ici n'ont pas fait la ville pour aller travailler dans une mine », souligne Noël Garidel, le maire de Malbosq, un village de deux cent soixante-cinq habitants. Ils essayent aussi de nous séduire avec la redevance minière : environ 150 F par tonne d'or extraite, dont la commune ne touchera que 10 % ! En plus, la mine ne durera pas un siècle. Un jour, ils s'en iront en nous laissant un désert. »

Le lent repeuplement des villages, entamé à la fin des années 60 par les « néo-ruraux », n'aurait alors servi à rien. Malbosq, qui compte encore deux tiers « d'anciens » — tous retraités, — a vu partir un à un les jeunes du village. L'école a bien failli fermer en 1978 : à la fin de l'année, il ne restait plus qu'un élève. Aujourd'hui, grâce aux « implantés », ils sont une quinzaine, et la mairie a ouvert une garderie municipale qui accueille une dizaine d'enfants. Une garantie pour l'avenir. Les « néo-ruraux » ont aussi apporté quelques emplois : de l'artisanat, des travaux liés au tourisme, de l'élevage, et des activités traditionnelles, comme la châtaigne, aujourd'hui destinée au marché des produits de luxe. « Nous essayons de maintenir une économie en vie », souligne Gilles Coladon, qui a choisi, après une carrière dans la publicité à Paris, de faire du « conseil en communication en campagne ». « On peut créer ici des emplois dans le débroussaillage, l'élevage, les randonnées, ou le tourisme. Il faut privilégier ce développement local qui respecte la montagne et prévient les incendies au détriment de ces grandes opérations qui détruisent tout sur leur passage. »

Le seul à demeurer serein est sans doute Jacques Coquebert de Neuville, qui séjourne, l'été, dans son château du XVIII^e. Sa famille possède environ 450 hectares autour des communes de Malbosq, de Bannes, et de Bordezac. Les premiers sondages auront lieu sur ses terres, mais la mine ne lui fait pas peur : il y a encore un siècle et demi, ses ancêtres exploitaient l'antimoine et le charbon de cette région des Cévennes. Un des contrats de mariage de la famille, au dix-huitième siècle, signale même une dot comprenant des lingots d'antimoine. « Bien sûr, les installations ne sont pas très jolies, mais l'exploitation minière n'a rien de déshonorant, note-t-il. Les recherches ont l'air de s'orienter vers les zones les moins boisées, ce qui est extrêmement réconfortant, car je tiens à mes bois. Certains des pins ont été plantés au dix-neuvième siècle par mon arrière-grand-père. » Les villageois, eux, soulignent que le château se situe à plus de 30 kilomètres des zones de recherche.

Mais, depuis quelques mois, la situation a changé : les Cévenols ont désormais affaire au « premier producteur de nickel du monde non communiste » : la société canadienne INCO (1). Le 3 juillet dernier, Pierre Nicolini et Michel Quint ont signé avec elle un accord créant la société « Cevenor », prête à investir 10 millions de dollars pour la première phase de l'opération : l'exploration. Les premiers sondages auront lieu dès le mois d'octobre au moyen de « carottes » prélevées sur 200 mètres de profondeur par des foreuses mobiles. Il faudra, malgré tout, attendre encore plusieurs années avant de s'assurer de la rentabilité de l'exploitation.

Tandis que certains Cévenols tempêtent, d'autres se contentent de sourire. En faisant confiance à l'aridité de leur terre. Après tout, Pierre Nicolini et Michel Quint ne sont pas les premiers chercheurs d'or de la région. Tous les étés, les orpailleurs envahissent la vallée, et les plus anciens se souviennent encore des « mines d'or de la Gagnière » : 1 237 mètres de galeries avaient été creusées entre 1905 et 1911. Selon le service des mines d'alors, la roche ne recelait que 0,5 gramme d'or par tonne. Les travaux furent abandonnés juste avant la première guerre mondiale. Pourquoi Nicolini et Quint réussiraient-ils là où les autres ont échoué, se disent-ils aujourd'hui ? La nature se chargerait alors, elle-même, de congédier les nouveaux venus.

ANNE CHEMIN.

(1) L'International Nickel Company of Canada (INCO), qui emploie vingt mille personnes dans le monde, est aussi un producteur important de cuivre, de métaux précieux et de cobalt. En 1987, son chiffre d'affaires consolidé atteignait 1 790 millions de dollars.